
COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de loi relatif à la dérogation d'usage des néonicotinoïdes en culture de betterave sucrière

En pleine récolte catastrophique, la CGB salue l'adoption du texte par le Sénat

Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale le 6 octobre dernier du projet de Loi relatif à la possibilité d'utiliser des néonicotinoïdes pour enrober les semences de betteraves sucrières à compter de 2021 et au maximum jusqu'en 2023, c'est le Sénat qui vient de voter le projet de loi pour répondre à l'urgence sanitaire à laquelle sont confrontés les betteraviers. Nous saluons ce vote pragmatique des députés et sénateurs. Il est maintenant urgent qu'un compromis soit trouvé en Commission mixte Paritaire pour permettre une adoption définitive du texte par les deux chambres dans les prochains jours et donner dès que possible la visibilité nécessaire à la filière pour les semis 2021.

Annoncée par le Ministre de l'agriculture le 6 août dernier, cette mesure phare du plan de soutien gouvernemental à la filière betterave sucre en réponse à une grave crise sanitaire des betteraves avait été présentée en Conseil des Ministres le 3 septembre dernier et voté le 6 Octobre à l'Assemblée nationale.

A son tour, le Sénat a examiné et adopté ce texte ce mardi 27 octobre en apportant une vigilance à ce que les agriculteurs disposent d'alternatives en cas d'interdiction et en alertant sur le besoin de convergence des normes au niveau européen.

La filière et les betteraviers vont pouvoir se mettre en ordre de marche pour préparer avec plus de sérénité les semis du printemps prochain alors que les rendements des premières parcelles récoltées affichent des résultats encore pires qu'attendu. Ainsi de nombreux betteraviers vont perdre cette année la moitié voire les deux tiers de leur récolte par rapport aux années précédentes à cause de la jaunisse et le niveau de la production française de betteraves va ainsi probablement être nettement inférieure à 30 Mt, un niveau plus observé depuis 2001-2002 !

Selon Franck Sander, Président de la CGB « l'adoption de ce projet de loi par le Sénat qui ouvre la possibilité à une utilisation dérogatoire des néonicotinoïdes en 2021 pour protéger les betteraves des pucerons et de la jaunisse est essentiel pour notre filière. Nous devons réussir la transition dans les 3 ans à venir, en s'appuyant sur la mise en œuvre à la fois du plan de prévention de la filière et du plan de recherche ITB/INRAE. Alors que les rendements sont encore plus catastrophiques qu'attendus dans les régions touchées, c'est un signal positif adressé aux betteraviers, de nature à les inciter à maintenir leurs surfaces pour les semis 2021. Il s'agit maintenant que sénateurs et députés trouvent un compromis sur un texte final au plus vite. »